COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

Séance n° 7 du 3 octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le vendredi trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié convoqué le 26 septembre 2014, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de

DUFOURCO, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, Mme ROUMEGOUS, M.

COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusée représentée : Mme RÉGY (représentée par M. ROUQUIÉ).

Mme SALVAYRE, M. AUGÉ. Absents:

Monsieur Jean-François COMBELLES a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2014, joint aux convocations, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise ensuite l'ordre du jour. Il informe l'Assemblée qu'un point n°13 qui n'était pas prévu sera examiné, portant sur une modification du PLU pour un projet de maisons partagées de la Résidence Ste-Agnès :

- 1 Prise en charge de dépenses d'investissement ;
- 2 Tarifs gîtes 2015;
- 3 Ouverture du programme suite au don SOMPAYRAC;
- 4 Appels d'offres: eau potable,

électricité vestiaires ;

- 5 Mise en place du règlement CESU par la Collectivité;
- 6 Leader + (piscine planétarium) : réactualisation du plan de financement ;
- 7 Prise en charge déplacements scolaires (au Militarial de Boissezon et au cross du collège de Réalmont);
- 8 Intégrations patrimoniales ;
- 9 Nouveau programme : achat du terrain à Mme HILD ;
- 10-Transformation d'un poste d'adjoint administratif $2^{\text{ème}}$ classe;
- 11 Rectification des tarifs de l'A.L.A.E;
- 12 Taxe Locale d'Equipement : renouvellement ;
- 14 Questions diverses.

1 – Prise en charge de dépenses d'investissement

Monsieur le Maire propose la prise en charge sur le budget communal, section investissement, des dépenses suivantes :

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT T.T.C.	TVA 20 %	Imputat° comptable	PROGRAMME
Extincteurs	SICLI	476,16€	79,36 €	2188	442
Mobilier école des	SODICOM	1.257,12 €	209,52 €	2184	442
Fournials	S S D T C O T T	1.207,120	207,520	2101	. 12
	TOTAL TVA		288.88 €		

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget communal principal 2014, section investissement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de Monsieur le Maire.

2 – Tarifs 2015 gîtes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux de rénovation des gîtes communaux sont achevés et que les tarifs n'ont pas évolué depuis plusieurs années. Pour 2015, il propose les tarifs suivants :

	2014 pour mémoire	proposition 2015
Basse Saison (location à la semaine) : 03/01 au 04/04 ; 26/09 au 17/10 ; 31/10 au 19/12	220,00 €	250,00 €
Moyenne Saison (location à la semaine) : 20/12 au 03/01; 04/04 au 11/07; 29/08 au 26/09; 17/10 au 31/10	290,00 €	330,00 €
Haute Saison (location à la semaine) : 11/07 au 29/08	360,00 €	410,00 €
Location week-end	100,00 €	120,00 €
Location 1 nuitée	/	60,00€
Nuitée planétarium (groupes)	28,00 €	28,00 €
LOCATION DE BOX (haras – paille et foin inclus)	13,00 €	13,00 €
LOCATIONS ET SERVICES - draps (la paire) - ménage (forfait)	14,00 € 45,00 €	14,00 € 45,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire et adopte les tarifs des gîtes communaux, valables à compter du 1^{er} janvier 2015, tels que définis ci-dessus.

Monsieur le Maire précise qu'un inventaire des gîtes va être réalisé par Madame Sophie ALIBERT. Monsieur Christian ROUQUIÉ demande quel est le taux d'occupation à l'année. Monsieur le Maire lui répond qu'un bilan sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

3 – Budget général : décision modificative n° 2 suite au don Sompayrac

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le don à charge consenti à la Collectivité dans le cadre de la succession SOMPAYRAC.

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 3 octobre 2014

Il convient aujourd'hui d'intégrer ce don dans la comptabilité de la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014.

COMPTES DEPENSES						
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	OBJET	MONTANT
D	I	23	2313	456	Travaux Moulin de Lafargue	261.518,00
TOTAL						261.518,00 €

COMPTES RECETTES						
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	OBJET	MONTANT
R	I	16	1641	448	Emprunts en unités monétaires zone euro	- 20.000,00
R	I	16	1641	448	Emprunts en unités monétaires zone euro	- 28.250,00
R	I	10	10251	OPFI	Dons	309.768,00
TOTAL					261.518,00 €	

4a – Appel d'offres : eau potable

Monsieur le Maire rappelle la consultation en procédure adaptée lancée le 28 juillet dernier par la Collectivité concernant la mise en conformité de la production d'eau potable du site de Malepique.

Cinq entreprises ont répondu et la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie le 9 septembre 2014 pour l'ouverture des plis. Après analyse des offres, le choix s'est fait sur les candidats ayant présenté des certificats de capacité ou des références de moins de 5 ans pour des travaux de construction de station de traitement d'eau potable et la C.A.O. a décidé de retenir les cinq entreprises. Il convient donc aujourd'hui de valider ce choix.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la C.A.O. et retient les cinq entreprises suivantes :

. DEGREMONT SERVICES SAS de RUEIL MALMAISON, 92

. AQUALTER de CHARTRES, 28 . M.S.E. de L'UNION, 31 . GAZ et EAUX de LE PECQ, 78 . A.D.S.F. de L'UNION, 31

Ces entreprises ont jusqu'au 3 décembre 2014, 12 h 00, pour déposer en Mairie leur offre relative à la construction d'une station de traitement d'eau potable.

Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint au Maire en charge du dossier, en profite pour faire un point sur l'état d'avancement des travaux de Malepique :

- le bornage du terrain sera effectué lundi 6 octobre par le géomètre

- le sous-seing privé pour l'acquisition des parcelles devrait être signé rapidement, en tout état de cause avant l'assemblée générale du GFA de la Jaladié qui se tiendra fin octobre.
- la procédure d'appel d'offres suit son cours, les entreprises retenues ont jusqu'au 3 décembre 2014 pour déposer leur offre et l'achèvement des travaux de la station de traitement est prévue au premier trimestre 2015.

Monsieur Christian BAÏSSE souhaite savoir si l'Agence Régionale de Santé a imposé une date butoir d'achèvement des travaux et Monsieur Jean-François COMBELLES répond par l'affirmative : les travaux doivent être impérativement achevés avant la fin de l'année 2015.

4b – Appel d'offres : vestiaires du stade municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 20 juin 2014 par laquelle le Conseil municipal avait désigné, dans le cadre d'une consultation directe, l'entreprise Romain SOULET de Saint-Pierre de Trivisy pour la réalisation des travaux de mise aux normes électriques des vestiaires du stade municipal.

Compte tenu d'une charge excessive de travail, l'entreprise Romain SOULET n'a pas pu assurer la réalisation de ces travaux et il convient aujourd'hui de désigner une autre entreprise.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne l'entreprise qui venait juste après celle de M. Romain SOULET lors de la Commission d'Appel d'Offres du 20 juin 2014, soit l'entreprise Sébastien ROUANET de Montredon-Labessonnié pour la réalisation des travaux de mise aux normes électriques des vestiaires du stade pour un montant de travaux de 3.772,03 € T.T.C.

Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU informe l'Assemblée d'un problème d'éclairage du stade. Il convient de changer le disjoncteur. Une étude est en cours pour déterminer s'il ne vaudrait pas mieux qu'il y ait un compteur séparé pour l'éclairage du stade, ce qui n'est pas le cas actuellement, la mise en place d'un tarif jaune semblant très compliquée.

5 – Mise en place du règlement CESU par la Collectivité

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il serait intéressant pour les usagers de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAÉ) que la Collectivité puisse encaisser, à partir de 2015, les Chèques Emploi Service Universels (CESU) dans le cadre des activités périscolaires.

Pour ce faire, il convient de demander une habilitation à la Caisse d'Allocations Familiales.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à demander auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn une habilitation à encaisser les CESU à compter du 1^{er} janvier 2015,
- autorise Monsieur le Maire à compléter le bordereau d'affiliation correspondant permettant l'exonération des frais liés au remboursement des CESU,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents finalisant la mise en place de l'encaissement des CESU par la Collectivité de Montredon-Labessonnié.

6 – LEADER : réactualisation du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations des 28 avril 2014 et 20 juin 2014 par lesquelles le Conseil municipal avait approuvé les programmes d'équipement du Planetarium et l'acquisition de matériel et d'équipement pour la piscine municipale.

Dans le cadre d'un financement LEADER, il convient aujourd'hui de regrouper ces actions sous un même programme pour l'amélioration de l'attractivité touristique de Montredon-Labessonnié et de réactualiser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

Projecteur du Planetarium : 14.326,50 \in H.T. Matériel et équipement piscine : 16.762,25 \in H.T. 31.088,75 \in H.T.

Dépenses retenues pour LEADER : 29.203,00 €

Subvention Leader : 16.062,00 Part Commune : 15.026,75 Coût total H.T. : 31.088,75 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- la création du programme pour l'amélioration de l'attractivité touristique de Montredon-Labessonnié,
- approuve le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire.

7 – Prise en charge de déplacement scolaire et d'entrées au Militarial

Madame Bénédicte ROUMÉGOUS, Conseillère municipale rapporteur, informe l'Assemblée que, dans le cadre des manifestations commémorant le centenaire du début de la 1^{ère} Guerre Mondiale, deux des écoles de Montredon-Labessonnié se rendront au Militarial de Boissezon, le 6 novembre prochain :

Ecole des Fournials : 27 enfants – 3 accompagnateurs Ecole privée : 24 enfants – 2 accompagnateurs

Madame Bénédicte ROUMÉGOUS propose au Conseil municipal de prendre en charge les frais de transports qui s'élèvent à 245,00 € selon le devis présenté et les frais d'entrée au Militarial soit 112,00 € (56 entrées X 2 €).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de déplacement et d'entrée au Militarial de Boissezon des écoles de Montredon-Labessonnié, tels que précisés ci-dessus.

Monsieur le Maire souligne que ce point à l'ordre du jour comportait aussi la prise en charge du transport des élèves vers le collège de Réalmont pour leur participation au cross annuel qui doit avoir lieu le 17 octobre prochain. Cette participation a été souhaitée par Madame Edwige RIEU, principale du Collège Louisa Paulin pour faciliter l'intégration des futurs élèves de 6ème et avalisée par l'Inspection Académique.

L'école privée a été prévenu trop tard pour mettre en place cette participation d'autant que le 17 octobre s'avère être une demi-journée vaquée pour leur établissement. L'école de la Sigourre ne souhaite pas participer. Sont donc concernés les seuls élèves de l'école des Fournials, au nombre de 6.

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 3 octobre 2014

Monsieur le Maire fait valoir que leur transport pourra se faire à l'aide du mini-bus municipal et qu'il n'est donc pas nécessaire de commander un bus spécial. Ce point à l'ordre du jour devient donc caduc.

Monsieur le Maire en profite pour préciser que le mini-bus acheté en remplacement de celui accidenté est adapté au transport de personnes handicapées ou à mobilité réduite.

8 – Intégrations patrimoniales : décision modificative n° 3

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des intégrations patrimoniales, il est nécessaire de procéder à des virements crédits.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide les virements de crédits suivants sur l'exercice 2014 :

COMPTES DEPENSES						
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	OBJET	MONTANT
D	I	041	2315	OPFI	Immobilisations	14.848,00
	TOTAL 14.848,00					14.848,00 €

COMP	COMPTES RECETTES					
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	OBJET	MONTANT
R	I	041	238	OPFI	O P	6.186,00
R	I	041	13258	OPFI	Opérations patrimoniales	8.662,00
	TOTAL					

9a – Achat de terrains à Mme HILD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 21 juillet 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de faire valoir son Droit de Préemption Urbain sur les parcelles DK 112, 113, 114 et 115 situées en zone U1a du P.L.U. et appartenant à Madame HILD, dans le but de les acquérir.

Monsieur le Maire demande aujourd'hui à l'Assemblée de l'autoriser à signer tous documents permettant la finalisation de cette acquisition et notamment l'acte notarié.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles DK 112, 113, 114 et 115,
- dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

9b – Achat de terrains à Mme HILD : décision modificative n° 4

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour l'acquisition des terrains appartenant à Madame (et issus de la succession de Mademoiselle CORDES), in convient de procéder à un virement de crédits.

Our cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014 :

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 3 octobre 2014

COMP	COMPTES DEPENSES						
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	OBJET	MONTANT	
D	I	21	21318	457	Achat terrain HILD-CORDES	38.000,00	
D	I	23	2315	419	Eclairage public 2012	- 38.000,00	
TOTAL						0,00 €	

10 – Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2014.

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
- Vu le tableau annuel d'avancement de la Commune ;
- Vu les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire en date des 1^{er} juin 2007 et septembre 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

- A compter du 1^{er} décembre 2014, le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe est transformé en poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, section fonctionnement, chapitre 012, article 6411.

11a – Rectification des tarifs de l'ALAÉ

11b – Tarifs de l'ALSH: complément et rectificatif à la délibération du 21 juillet 2014

Monsieur le Maire précise que 10 à 12 enfants fréquentent l'ALSH le mercredi, dont 2 élèves de l'école des Fournials, l'idéal étant d'atteindre une quinzaine d'enfants pour une rentabilisation optimale de l'ALSH.

12 – Taxe d'Aménagement : renouvellement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 28 novembre 2011 qui, suite à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, instaurait la Taxe d'Aménagement (TA) au taux de 3% sur la totalité du territoire de la Commune à compter du 01 mars 2012.

Page 8 sur 15

MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 3 octobre 2014

Cette délibération ne comportant pas dans le texte ni date butoir, ni mention de reconduction tacite, elle n'est effective que jusqu'au 31 décembre 2014.

Il s'avère donc indispensable de prendre une nouvelle délibération d'instauration de la Taxe d'Aménagement avant le 30 novembre 2014. A défaut, le taux de cette taxe serait ramené d'office à 1% au 01 janvier 2015.

Il est rappelé qu'à partir du 01 janvier 2015, conformément au Code de l'Urbanisme, la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR - art. L 332-11-1), ainsi que la Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement (PNRAS - art. L 332-7-1), non présentes sur la commune, ne peuvent plus être instaurées.

Seules les Participations pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE - art. L 332-8), les Participations pour le Financement des Equipements Publics en ZAC (art L 331-4) et la convention Projet Urbain Partenarial (PUP - art. L 332-11-3) pourront être instaurées.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide : - d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 3%.

La présente délibération est valable pour une durée minimale de 3 ans tacitement reconductible. Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1° jour du 2ème mois suivant son adoption.

13 – Modification simplifiée du P.L.U.

Monsieur Christian ROUQUIÉ, Conseiller municipal rapporteur, informe l'Assemblée que la Maison de retraite Ste-Agnès a le projet de bâtir des logements pour un habitat partagé. Ces logements sont destinés à des personnes ne pouvant plus rester seules mais qui ne désirent pas être pensionnaires à la maison de retraite. Elles continueraient à être autonomes tout en étant encadrées par du personnel qualifié et habilité.

Les constructions se feraient sur le terrain mitoyen de la maison de retraite avec une entrée côté chemin des Fées. La plus grande partie de ce terrain est située en zone constructible mais pas la pointe, qui constitue une toute petite partie non constructible.

Afin de permettre un aboutissement rapide du projet et la construction de cet habitat partagé, Monsieur Christian ROUQUIÉ demande à l'Assemblée de donner l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager les démarches d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition du rapporteur et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de modification simplifiée du P.L.U. et à signer tous documents afférents à cette procédure, pour rendre constructible la totalité de la parcelle cadastrée DL 24.

14 – Questions diverses

Cessions de chemins

Moulin Bas

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de déplacement d'un chemin au lieu-dit « Moulin Bas », le propriétaire étant prêt à prendre à sa charge tous les frais de travaux. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se rendre sur place pour prendre une décision en tout état de cause lors de la prochaine séance.

Le Rougeairas

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande d'achat d'une portion de chemin public au lieu-dit « Le Rougeairas ». Cette portion de chemin est complètement abandonnée et son emprise n'est plus visible par endroit. Comme pour le précédent dossier, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se rendre sur place et de surseoir à la décision.

14a – Demande d'aide du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément aux engagements gouvernementaux, l'article 125 de la loi de finances pour 2014 a prorogé les aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015.

L'aide est de 50,00 € par élève et Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à compléter et signer le formulaire d'aide qui sera adressé à la délégation régionale de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour solliciter l'aide du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires.

14b – Opposition au transfert de police spéciale à la C.C. Centre Tarn

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le transfert de six pouvoirs de police spéciale du maire au président d'EPCI à fiscalité propre qui exerce la compétence concernée. Cependant, les maires peuvent notifier leur opposition au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant l'élection de ce dernier. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur refus. Dans le cas où une commune au moins a renoncé au transfert, le président peut renoncer au transfert de ce pouvoir sur l'ensemble du périmètre de son territoire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire opposition au transfert de police spéciale à la Communauté de Communes Centre Tarn dans les matières citées ci-après :

- stationnement et circulation,
- délivrance des autorisations de stationnement de taxi.
- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- logement / habitat,
- assainissement,
- ordures ménagères.

Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les services de la Direction Départementale du Territoire n'instruira plus les dossiers d'urbanisme. Il a été proposé au Conseil communautaire de la C.C. Centre Tarn de suppléer ce service, sans savoir encore si les dossiers seront pré traités dans chaque Mairie. Le PLU intercommunal aura l'avantage d'harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble des communes composant la C.C. Centre Tarn. Mais il ne sera pas opérationnel avant 4 ou 5 ans.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des diverses réactions suite au changement du mode de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il n'est plus fonction du nombre de personnes au foyer mais indexé sur la taxe foncière, ce qui représente pour certains foyers une augmentation de 300 voire 400 %. Monsieur le Maire a dû faire face à beaucoup d'incompréhension et de mécontentement.

Monsieur Christian TESSEYRE souligne cependant que les élus montredonnais ont réussi à faire baisser le taux de convergence. Il informe aussi le Conseil municipal qu'un service d'enlèvement des encombrants a été mis en place sur rendez-vous à prendre auprès des services de la C.C. Centre Tarn.

Bulletin municipal d'information

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ informe l'Assemblée qu'un bulletin d'information municipal devrait paraître avant la fin de l'année. Ce sera le dernier distribué dans tous les foyers. Par la suite, il sera disponible sur le nouveau site de la Mairie et seuls les personnes en ayant fait la demande continueront à le recevoir par courrier.

14c – Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Madame Virginie BERNOU, Adjoint au Maire rapporteur, informe l'Assemblée qu'un diagnostic partagé pour l'élaboration du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 a été mené sur le territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2013, date de fusion de la C.C. du Réalmontais avec les Communes de Montredon-Labessonnié et Arifat issues de la C.C. du Montredonnais, deux Contrats Enfance Jeunesse co-existent :

- celui de la C.C. du Réalmontais (CCR + Réalmont + Lombers) dont l'échéance était au 31 décembre 2013,
- celui de Montredon dont l'échéance est au 31 décembre 2014.

Au 1^{er} janvier 2014, un troisième Contrat Enfance Jeunesse a été signé pour 14 communes de la C.C. Centre Tarn (C.E.J. 2014-2017). Afin d'harmoniser le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 pour l'ensemble des communes de la C.C. Centre Tarn, il convient de signer un avenant au contrat afin d'y intégrer la Commune de Montredon-Labessonnié qui deviendra signataire du contrat au 1^{er} janvier 2015.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 afin d'intégrer la Commune de Montredon-Labessonnié au C.E.J. de la C.C. Centre Tarn.

Organisation des services techniques municipaux

Monsieur Jean MARTINEZ, Conseiller municipal en charge des services municipaux, présente la fiche de poste qui va être mise en place pour faire part aux services municipaux des travaux à effectuer et faciliter leur suivi.

Monsieur Christian TESSEYRE s'interroge sur les demandes faites auprès de l'accueil.

Monsieur Jean MARTINEZ répond qu'elles suivront le canal habituel. Cependant, la fiche de poste qui est un document interne est amenée à évoluer et peut prendre en compte les demandes reçues à l'accueil. Elle servira surtout servir à planifier à l'avance les demandes des associations.

Marché de l'Avent

Madame Françoise MAURIE, Adjoint au Maire en charge de l'animation, informe le Conseil municipal que le marché de l'Avent aura lieu le dimanche 7 décembre.

Informations du service culturel

Salon du Livre

Monsieur Dominique de DUFOURCQ, Maire-Adjoint chargé de la culture, informe le Conseil municipal de la tenue du 5^{ème} Salon du Livre qui aura lieu cette année le dimanche 7 décembre conjointement avec le marché de l'Avent. Plus de cinquante auteurs seront présents.

Le point sur le Forum des Associations

Initié par les deux adjoints aux associations, Dominique de DUFOURCQ et Virginie BERNOU, le Forum des Associations du 30 août dernier a regroupé une cinquantaine d'associations de notre commune tout au long d'une journée conviviale pendant laquelle des démonstrations ont été faites. Gilberte ASSÉMAT et Sophie ALIBERT, Conseillères municipales, ont participé à la mise en œuvre de cet événement permettant que cette journée s'achève par un repas convivial organisé par trois associations.

Rendez-vous est donné pour l'an prochain avec Sophie ALIBERT comme organisatrice.

Les estivales de Montredon

Ce été le cinéma « le Select » a accueilli une série de conférences aux thèmes très variés. Invité par Dominique de DUFOURCQ, Maire-Adjoint en charge des affaires culturelles, Yves ROYER, agrégé d'histoire et spécialiste de l'histoire des arts a passionné son auditoire en racontant la vie quotidienne au temps des TRENCAVEL. Une semaine plus tard, c'est Emile FARENC, figure bien connue des montredonnais, qui faisait vivre et revivre l'histoire des moulins de la montagne. Fin août et en octobre, sur un thème commun, la salle de cinéma a reçu deux conférences portant sur les bastides. Si celle du 27 août, animé par la documentaliste Catherine REFFRE, détaillait dans son ensemble l'histoire des bastides du 13ème siècle au 14ème siècle à travers le grand sud-ouest, celle du 15 octobre sera plus ciblée et devrait permettre à Bernard CANER, architecte à Réalmont, de parler de la conception et de l'évolution de cette dernière de sa création jusqu'au 19ème siècle.

Site Internet

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ fait part à l'Assemblée du rendez-vous du 6 octobre prochain avec le cabinet chargé d'élaborer le site Internet pour en finaliser l'arborescence. Une journée supplémentaire de formation aura lieu pour parfaire la manipulation.

Accident d'avion à Millésimes

Le 22 octobre 1954, un avion de chasse de l'aéronavale française s'écrasait sur la commune de Montredon-Labessonnié au lieu-dit Millésimes. Jacques de FAURE, 24 ans, pilote de chasse opérant à partir des porte-avions décédait dans l'accident en pilotant un avion de type « Corsair » de fabrication américaine ; avion bien connu du public car vedette de la série-télé « Les Têtes Brûlées ». L'accident, survenu au cours d'un vol d'entraînement, avait été provoqué par une panne moteur et l'avion commença à perdre rapidement de l'altitude. Le pilote prit la décision de sauter en parachute mais il sauta trop bas pour que son parachute ait suffisamment de temps pour s'ouvrir. Le malheureux fut tué sur le coup et son avion s'écrasa au sol. Son corps fut retrouvé et une enquête technique conclut à un problème mécanique.

L'histoire de l'aviation comporte des milliers d'accidents. Certains sont difficiles à raconter mais ils méritent de ne pas être oubliés afin de rendre hommage aux aviateurs qui ont perdu la vie.

Ayant servi quelques temps dans l'aéronavale, passionné d'aviation et d'histoire, Thierry MARTINEZ fait des recherches sur les épaves d'avions dans le but de raconter leur histoire et de rendre hommage aux aviateurs. Grâce à l'aide de plusieurs personnes, notamment sur notre Commune Monsieur PELLET, il a effectué un immense travail de recherches sur le pilote et son avion et a aussi contacté sa famille. Afin que la mémoire de Jacques de FAURE ne soit pas oubliée, il propose qu'une stèle ou une plaque puisse être érigée non loin de la zone de l'accident. Le 22 octobre prochain, cela fera 60 ans que l'accident a eu lieu.

Contacté par Monsieur Thierry MARTINEZ à propos d'un accident d'avion survenu en octobre 1954 sur la Commune de Montredon-Labessonnié, Dominique de DUFOURCQ, Maire-Adjoint, en charge de la communication, en a informé le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié qui, après avoir délibéré, ne voit aucune objection à ce qu'une stèle commémorative soit élevée en un lieu visible de la route. Reste à en déterminer le point précis afin qu'il n'y ait pas de gêne pour la circulation. Monsieur Thierry MARTINEZ, de son côté, prendra contact avec le secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire afin d'obtenir des aides et subventions.

Concert du 19 décembre 2014

Monsieur Dominique de DUFOURCQ informe le Conseil municipal qu'un concert aura lieu le vendredi 19 décembre prochain à 20 h 30 au temple de Montredon. Il accueillera la soprano Agathe MARTINEZ, accompagnée par le pianiste Camille GALINIER. L'entrée sera libre.

Commission tourisme

Si la Commune est intéressée, elle peut désigner un référent « chemins de randonnée » auprès de la Commission Tourisme de la C.C. Centre Tarn.

Séance n° 7 du 3 octobre 2014

Bulletin d'informations municipal

La date limite de collecte des articles est fixée à fin octobre / début novembre.

Signalisation voirie

Monsieur Christian BAÏSSE fait remarquer au Conseil municipal que le panneau de sortie d'agglomération vers Castres n'a toujours pas été remis en place. Monsieur le Maire précise que ce panneau est actuellement entreposé aux ateliers municipaux et qu'il sera remis en place très prochainement.

Monsieur le Maire explique qu'il a autorisé l'enlèvement du panneau à l'occasion des manifestations contre la mise en place des zones vulnérables. Montredon-Labessonnié, territoire de polycultures et de polyélevages est concernée et si le zonage reste en l'état, c'est la mort programmée de l'élevage et des éleveurs. Monsieur le Maire a, par cette action, soutenu les 110 agriculteurs de la Commune qui n'ont que leur exploitation pour vivre.

Tourisme

Madame Claude HUET, Conseillère municipale, revient plus longuement sur la Commission pour le développement touristique de la C.C. Centre Tarn qui comporte deux groupes de travail : « sentiers de randonnée » et « espaces et sites ». Un référent peut être nommé, pas nécessairement à l'intérieur du Conseil municipal. Un projet de création d'itinéraires culturels avec visites associées est à l'étude.

D'autre part, une réflexion est en cours pour modifier les statuts de l'Office de Tourisme dont la gestion est en partie communautaire et en partie associative. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine assemblée générale. Si la gestion revient entièrement à la C.C. Centre Tarn, la population ne sera plus partie prenante, à moins de former un conseil de développement ouvert aux bénévoles. La mise en place d'une éventuelle taxe de séjour est aussi à l'étude.

Il est question aussi d'intégrer les équipements touristiques dans les compétences de la C.C. Centre Tarn. Ce qui est évident pour Monsieur Christian TESSEYRE puisque la C.C. Centre Tarn a la compétence économique et que les équipements touristiques font partie de fait du secteur économique.

D'autre part, Madame Claude HUET informe que des balades « nature », une exposition et des soirées projection/échange vont être organisés du 5 octobre au 29 novembre prochain sur le territoire de la C.C. Centre Tarn, en collaboration avec le C.P.I.E. du Tarn. Le thème général sera de « (re)découvrir la biodiversité près de chez vous ».

Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait un point rapide sur les travaux en cours :

- . la toiture de Lafargue est terminée
- . la toiture de l'Église de Salclas est terminée
- . réparation du poids public terminée. Il manque le contrôle par AMIEL Pesage.
- . terrain d'entraînement annexe de Lourtal :
 - . désherbé et travaillé bénévolement par un agriculteur (Monsieur le Maire le remercie)
 - . va être semé prochainement par une entreprise

RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département du Tarn Arrondissement de CASTRES

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 3 octobre 2014

. décharge de Montréal : elle est fermée au public pour le dépôt des déchets verts puisqu'un arrêté préfectoral interdit l'écobuage. Il est nécessaire d'avoir une réflexion pour trouver une solution de remplacement.

Cantine du mercredi

Madame Virginie BERNOU rappelle à l'Assemblée que le Conseil municipal a décidé de réserver la cantine du mercredi aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs. La machine étant en rodage, et plusieurs demandes se faisant jour, la cantine du mercredi sera ouverte aux enfants ne fréquentant pas l'accueil de loisirs, sous réserve de remplir certaines conditions (parent(s) qui travaille(ent) par exemple...) et après étude au cas par cas.

A ce propos, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Trésorerie a transmis un document sur les arriérés de paiement du service cantine – ALAÉ : ils se montent à $18.000 \in$.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00.

Séance n° 7 du 3 octobre 2014

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2014

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
TESSEYRE Christian	
MAURIE Françoise	
PATTE de DUFOURCQ Dominique	
BERNOU Virginie	
COMBELLES Jean-François	
ROBERT Marie-Claude	
MARTINEZ Jean	
ASSÉMAT Gilberte	
BAÏSSE Christian	
ROUMÉGOUS Bénédicte	
COMBES Didier	
HUET Claude	
BRU Jean-Marie	
ALIBERT Sophie	
ROUQUIÉ Christian	
RÉGY Marie-Laure (représentée par M. ROUQUIÉ)	